

Séance de Conseil Municipal, du 18 mars 2016 à 20 h 30

L'an deux mille seize, le dix huit mars à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Yves MENARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2016

Présents : M. MENARD – Mme MARTIN – Mme PAGANUCCI – M. ADAM - Mme BLONDEAU - M. HEBERT – Mme MÉRAUD - M. PEREON - M. PRENANT - M. PIGOREAU – M. JUMERT – Mme BEAUCHEMIN

Absents excusés : M. DESHAYES (pouvoir à M. HÉBERT) - Mme FERNANDES-PENTEADO (pouvoir à Mme PAGANUCCI) - Mme LETANT (pouvoir à Mme MÉRAUD)
Secrétaire de Séance : Mme MARTIN

Sauf mention expresse, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

1. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la réunion du 25 février 2016 est approuvé.

2. Finances (eau, assainissement, commune)

Monsieur MÉNARD présente les Résultats 2015 validés par le trésorier. Les résultats observés tous budgets confondus sont excédentaires malgré le déficit exceptionnel de 87 439,96 € du compte administratif 2015 de la commune. Les dépenses de fonctionnement représentent 625 €/habitant, équivalent à la moyenne nationale. La capacité d'autofinancement brute de 223 €/habitant est plus importante que la moyenne départementale, régionale et nationale.

La capacité d'autofinancement nette doit être maîtrisée, ce qui est le cas dans la commune puisqu'elle est deux fois plus importante que la moyenne.

Le taux d'endettement de la commune (capital + intérêts/recettes réelles de fonctionnement) est de 13,5 %.

Les impôts locaux représentent 45 % des recettes de fonctionnement (plus important que les moyennes départementale et nationale) ; malgré le maintien des taux, les recettes réelles augmentent légèrement du fait de l'augmentation des bases d'imposition. En outre, la dotation globale de fonctionnement équivaut à 16,66 % des recettes communales de fonctionnement (la moyenne nationale étant de 22 %).

Le fonds de roulement de 8.646 € est le point faible du résultat financier ; il est nécessaire de reconstituer un fonds de roulement équivalent à deux mois de dépenses de fonctionnement, soit environ 80.000 €..

1 - Comptes de gestion budget communal, service de l'eau, service de l'assainissement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion du service communal dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état de restes à payer, Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 y compris celle relative à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, déclare que les comptes de gestion du budget communal et des services annexes de l'eau et de l'assainissement, dressés, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visés et certifiés conforme à l'ordonnance, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

2 - Comptes Administratifs

* Budget communal

Le conseil municipal, Monsieur MÉNARD étant sorti, approuve le compte administratif, à 10 voix pour, 2 abstentions (Messieurs JUMERT et PÉREON) et 2 voix contre (Mmes MÉRAUD et LETANT), comme suit :

Montant total des dépenses de fonctionnement	762 182,94 €
Montant total des recettes de fonctionnement	1 472 088,08 €
d'où excédent de fonctionnement	709 905,14 €
Montant total des dépenses d'investissement	1 934 585,86 €
Montant total des recettes d'investissement	1 233 326,76 €
d'où déficit d'investissement	701 259,10 €
Reste à réaliser négatif	87 439,96 €

Monsieur JUMERT explique son abstention en raison de la complexité des documents. Madame MÉRAUD refuse d'approuver un compte administratif déficitaire.

- Budget service de l'eau

Le conseil municipal, Monsieur MÉNARD étant sorti, approuve, à l'unanimité, le compte administratif, comme suit :

Montant total des dépenses d'exploitation	198 288,57 €
Montant total des recettes d'exploitation	227 940,86 €
d'où excédent d'exploitation	29 652,29 €
Montant total des dépenses d'investissement	179 957,95 €
Montant total des recettes d'investissement	259 940,13 €
d'où excédent d'investissement	79 982,18 €
Reste à réaliser négatif	19 624,80 €

- Budget service assainissement

Le conseil municipal, Monsieur MÉNARD étant sorti, approuve, à l'unanimité, le compte administratif, comme suit :

- Montant total des dépenses d'exploitation	105 532,34 €
- Montant total des recettes d'exploitation	105 615,97 €
- D'où excédent d'exploitation	83,63 €
- Montant total des dépenses d'investissement	64 287,29 €
- Montant total des recettes d'investissement	122 373,67 €
- D'où excédent d'investissement	58 086,38 €
- Reste à réaliser négatif	00 €

3 - Affectation des résultats.

Le conseil adopte l'affectation des résultats, comme suit :

- Budget communal

- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :
 - au compte 1068, à titre obligatoire

709 905,14 €

- <u>Budget service de l'eau</u>	
- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :	
- au compte 002, résultat reporté	29 652,29 €
- le résultat excédentaire d'investissement comme suit :	
- au compte 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	79 982,18€
- <u>Budget service assainissement</u>	
- le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :	
- au compte 002, résultat reporté	83,63 €
- le résultat excédentaire d'investissement comme suit :	
- au compte 001, Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	58 086,38 €

4 - Reversement du service assainissement au budget communal

Depuis 2010, le budget assainissement a reversé entre 10.000 et 60 000 € par an pour rembourser les subventions d'équipement versée entre 1991 et 2004 d'un montant de 601 000 € auquel il faut ajouter les versements de 1992 et 1993, non compris dans le calcul initial.

Les services préfectoraux ont alerté la commune sur l'impossibilité légale d'effectuer le remboursement du budget assainissement au budget communal. Aucune inscription budgétaire n'a donc été prévue. Cependant, en fin d'exercice, il sera possible d'effectuer un reversement, en cas d'excédent de la section de fonctionnement au budget assainissement.

5 - Taux d'imposition

Le conseil décide de reconduire les taux d'imposition de 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.95 %
- Taxe foncière bâtie : 22.92 %
- Taxe foncière non bâtie : 57.96 %

Monsieur MÉNARD précise que l'impact moyen sur la cotisation de la taxe d'habitation, lors de la fusion de la future intercommunalité sera assez faible : pour un foyer sans personne à charge, dont le bien a une valeur locative de 2.000 €, le coût supplémentaire sera de 2,83 € la première année allant à 34 € la douzième année de lissage.

6 - Budgets Primitifs :

Le conseil adopte les budgets de la commune, des services de l'assainissement et de l'eau à l'unanimité, tels que présentés ci-dessous :

- Budget communal

- Montant de la section de fonctionnement : 988 578,80 €
- Montant de la section d'investissement : 1 206 025,44 €

Monsieur MÉNARD rappelle qu'après une année à fort investissement, les investissements 2016 sont raisonnables.

Un effort est prévu sur les dépenses de fonctionnement afin de permettre de reconstituer le fonds de roulement.

Le changement du taux de remboursement du Fonds de Compensation de T.V.A. permet d'augmenter les recettes d'investissement d'environ 8.000 €.

Le conseil décide des investissements prévus au titre de l'année 2016, comme présentés ci-dessous :

Dépenses				Recettes		
Compte	Intitulé	RAR 2015	montant TTC	Compte	Intitulé	montant TTC
	Reste à réaliser 2015	87 439,96				
2031	Frais d'études		2 000,00			
*2152	Reversement CVR aménagement carrefour PA Colin 2015		11 000,00			
2313	Club house		84 000,00	1328	Subvention FFF	38 400,00
21312	Préau		90 000,00	1323	Subvention DSR préau	20 000,00
	Maison des associations					
21318	- autolaveuse		2 400,00			
21318	- rideaux		20 000,00			
21318	- distributeur produits de lavage - grilles - bac gastro		450,00			
2184	Petits matériels Artésienne		3 000,00			
2183	Autocommutateur + informatique école		5 000,00			
*2152	Voirie		33 000,00			
21318	Accessibilité handicapés		8 850,00			
21318	Remise aux normes électriques		5 300,00			
2112	Achats terrains de voirie		5 000,00			
2188	Petits matériels cantine (dont une partie commandée en 2015)		600,00			
21538	Eclairage garage communal rue de la garelière		900,00			
21578	Matériel espaces verts		1 000,00			
2188	Tables de pingpong		1 000,00			
				10222	FCTVA estimation	219 500,00
	Total	87 439,96	273 500,00		TOTAL	277 900,00

Madame MÉRAUD demande qu'il y ait un projet structurant à réfléchir avant la fin de la mandature et déplore les investissements prévus sur l'Artésienne ; Monsieur ADAM précise qu'il est important de finir l'équipement de ce lieu. Monsieur MÉNARD souligne que c'est la raison pour laquelle il est nécessaire de contenir les dépenses de fonctionnement avant d'envisager, comme cela est prévu, un des projets structurant annoncés lors de la campagne électorale ; nous organisons des réunions publiques qui permettront d'y réfléchir. Globalement, il est décidé de continuer l'aménagement de l'Artésienne, ce qui sera un atout pour l'ensemble des usagers.

- Budget service assainissement

- Montant de la section de fonctionnement : 103 938,84 €
 - Montant de la section d'investissement : 107 724,67 €

- Budget service eau

. Montant de la section d'exploitation : 221 755,58 €
 . Montant de la section d'investissement : 188 201,69 €

Il n'y a pas de travaux arrêtés, à ce jour, au titre de l'exercice 2016. Cependant, il est envisagé de réaliser une étude patrimoniale qui peut être financée à 80 % par l'Agence Régionale de Santé.

Madame MÉRAUD demande que soit maîtrisé l'échange d'eau avec Naveil, dans le cadre de l'interconnexion. Il est rappelé que lors de la séance de conseil du mois de février, le conseil a demandé le remboursement par la commune de l'excédent d'environ 12.000 €.

7. Subventions aux associations

Suite à la présentation par Madame MARTIN, des demandes des associations, Madame MÉRAUD fait part de son désaccord concernant les demandes des associations (Néovent, USV triathlon) soutenues par le SIPEV et qu'elle est contre ces subventions.

Mesdames BEAUCHEMIN et PAGANUCCI insistent sur l'importance des subventions communales au vu de l'engagement et des résultats obtenus par Néovent, dans le domaine des compétitions voile ; Néovent a un rayonnement important.

Les 600 € prévus à Néovent représentent une avance sur l'accueil de loisirs qui sera financé à hauteur de 4 €/jour pour les enfants villiersois.

Le conseil adopte, à l'unanimité, la répartition des subventions aux associations, telle que présentée ci-dessous.

Nom Association	Montant en euros
Association de la cantine	19 000
Amicale des retraités de Villiers	700
Entente des jeunes T-N-V-A	610
Comité des fêtes	800
Société musicale - élèves (pouvant varier en fonction des justificatifs)	665
Société musicale	1 800
CAL Football	900
Tennis Club Villiers-Azé	1 050
Les trompes de la boissière	50
Karaté	700
USEP	600
Néovent voile	200
Néovent accueil loisirs	600
Club Créa	450
CALV Jeunes	100
Cinécole en Vendomois	65
USV Triathlon	300
Souvenir Français	40
Association des secret. Mairie	40
Total	28 005
Total + musique élèves	28 670
Total + réserve cantine (2 000 €)	30 670

L'enveloppe globale prévue au compte 6574 étant de 34.000 €, les demandes ultérieures pourront être accordées, notamment pour l'association de la chasse et pour Vaincre la Mucoviscidose.

3. Affaires diverses

* Syndicat VALDEM : Monsieur BOULAI, président de ce syndicat participera à la réunion de conseil du 16 mai.

* POMPIERS : le SDIS a doté la caserne de Villiers sur Loir d'un nouveau camion.

Soirée Environnement : beaucoup de participants et d'intervenants.



Le Maire,

an-Yves MENARD